



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du lundi 13 janvier 2025
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, JULIEN Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 décembre 2024
2. Délibération portant le montant de la redevance spéciale enlèvement des déchets 2023
3. Délibération pour l'adhésion au service de médecine de prévention et de santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude
4. Délibération sur le rapport triennal sur l'artificialisation des sols
5. Délibération sur le règlement de factures avant le vote du budget primitif M57 – 2025
6. Délibération pour la réalisation d'un audit d'accessibilité RGAA
7. Délibération pour l'attribution d'un don à l'association Aude solidarité pour Mayotte

Questions diverses.

Présents

MM. LAPALU CH. – RUGA J.L – CALCOEN G. - PILAT S. - MINGUET AM. – LESERGENT P. – LELEU PA. – PLA B – DUCHATEL M. – LALIGAND J.

Représentés

MME GOUY-RATAJCZAK J. pouvoir à M. CALCOEN Guy.
M. ALCALDE Antonio pouvoir à Mme. MINGUET Anne-Marie
MME JULIEN Lucile pouvoir à M. LAPALU Christian

Absents

Mme. FUND Sabine – NEGRE Gilbert

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers absents :	2
Procurations :	3
Quorum :	8

Président de séance : M. Christian LAPALU – Maire de Ventenac-en-Minervois

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 décembre 2024.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération portant le montant de la redevance spéciale enlèvement des déchets 2023

Monsieur le Maire rappelle que le service de collecte et de traitement des déchets « ménagers » assuré par le Grand Narbonne est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères « TEOM ».

Le montant de la redevance spéciale applicable aux communes fait l'objet d'une évaluation et d'un vote annuels par le Conseil Communautaire à l'occasion du calcul de la TEOM. Ces modifications, applicables de plein droit, sont intégrées dans la convention annuelle.

Le montant de la « RS » pour la commune de Ventenac-en-Minervois est fixé à **2 752,12 €** pour l'année 2023.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour l'adhésion au service de médecine de prévention et de santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

Le Maire indique à son Conseil Municipal, que la surveillance médicale des agents est assurée sur la Commune par le service du Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois la surveillance médicale, l'action en milieu de travail et la prévention des risques professionnels, ce qui permet pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire au meilleur coût et qu'il convier de renouveler l'adhésion à ce service

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Délibération sur le rapport triennal sur l'artificialisation des sols

La loi du 22 août 2021, dite « Climat & Résilience », a fixé des objectifs programmatiques nationaux ambitieux aux horizons 2031 et 2050 en matière de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'artificialisation. La France doit ainsi réduire de 50% sa consommation d'espaces sur la décennie 2021-2030 par rapport à la décennie 2011-2021, puis elle doit arriver au « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050.

Le premier rapport relatif à l'artificialisation des sols soumis au débat en conseil municipal fait état de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération sur le règlement de factures avant le vote du budget primitif M57 – 2025

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif de l'exercice précédent conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT pour les dépenses suivantes :

- *Société ELIDIS (Achat Auto laveuse)*3 480.00 €
- *Société GAXIEU (Rapport triennal)*1 140.00€
- *Société ALTRAD (Achat chaises)*674.10€
- *Société GEO SUD-OUEST (Arpentage)*1 296.00 €

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Délibération pour la réalisation d'un audit d'accessibilité RGAA

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à un audit d'accessibilité des services numériques municipaux afin de s'assurer de leur conformité avec le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) et garantir l'accès à tous, notamment aux personnes en situation de handicap afin d'évaluer l'accessibilité des sites et services en ligne de la mairie, d'identifier les points d'amélioration nécessaires, et de proposer des recommandations pour garantir leur conformité avec le RGAA.

L'audit sera réalisé par la société NET15 pour un montant de **1 120,00 € HT**.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Délibération pour l'attribution d'un don à l'association Aude solidarité pour Mayotte

Suite au cyclone Chido qui a balayé le Département de Mayotte le 14 décembre 2024, l'Association fait un appel pour une collecte de fonds afin de venir en aide aux sinistrés. Monsieur le Maire propose au conseil de faire un don pour un montant de **300 €**.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance le 3 février 2025

Clôture de la séance à 19 heures 15.

Signatures

Christian LAPALU, Maire et Président de séance :

Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :

